

ANNEXE2. MODELE DE CONTRAT

CONTRAT.....

La convention sera passée :

ENTRE :

La sociétésise....., représenté par
M.....agissant en qualité de gérant, inscrit au registre de commerce de
.....sous le n°....., affilié à la C.N.S.S sous le n°....., Patente
n°....., identifiant fiscal n°.....

Ci-après désigné « **LE MAITRE D'OUVRAGE** »

D'une part,

ET

Le Bureau d'étude Topographique représenté par l'Ingénieur Géomètre
Topographe, M....., agissant en qualité de gérant unique de la
société....., inscrit à l'Ordre des Ingénieurs Géomètres
Topographes.....et au registre de commerce desous le n° affilié à la
C.N.S.S sous le n°....., immatriculé....., titulaire du compte Bancaire
élection de domicile à

Ci-après désigné « **LE CABINET TOPOGRAPHIQUE** »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet les prestations topographiques relatives au projet
.....relatif à :.....

Article 2 : Consistance des prestations

Les prestations consistent, **sans s'y limiter**, à valider les éléments suivants :

Article 3 : Rémunération des prestations :

La rémunération des prestations de la sociétésera faite sur la base d'une
rémunération unitaire effectivement travaillée et constatée par la société suivant le bordereau
des prix décrit ci-dessous :

Article 4 : Modalités de paiement

Article 5 : Engagement au respect des exigences du SMQ

Par la présente convention, la société s'engage à respecter toutes les exigences du système de management de la qualité de la société tel qu'il est décrit dans les manuels des processus, procédures et instructions.

Article 6 : Secret professionnel

Les parties seront soumises pour tout ce qui concerne leur activité découlant du présent contrat au secret professionnel.

Article 7 : Propriété Industrielle

Tout document, information et renseignement obtenus dans le cadre du présent contrat demeurent la propriété de la société.

Article 8 : Validité

La présente convention prend effet à partir de la date de sa signature. Elle restera valable et exécutoire jusqu'à acceptation par le client des documents finaux.

Article 9 : Litige

En cas de différend, les deux parties chercheront d'abord un règlement à l'amiable, en cas d'impossibilité, seuls les tribunaux deseront compétents pour statuer sur le différend.

Fait à....., le